

Holding d'Infrastructures Gazières

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Décision collective des associés relative à l'approbation des
comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Holding d'Infrastructures Gazières

Société par actions simplifiée

RCS : 532 779 105 R.C.S. Nanterre

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Décision collective des associés relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

À la collectivité des associés de la société Holding d'Infrastructures Gazières,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

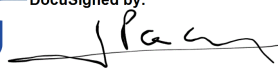
Conventions soumises à l'approbation de la collectivité des associés**Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de la collectivité des associés en application des dispositions de l'article L.227-10 du code de commerce.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois- Perret, le 16 juin 2025

DocuSigned by:

567DD4392AEF4A8...

Jean-Claude PAULY

Associé